



DÉLIBÉRATION n° 55/2016 du 6 mai 2016

Abrogeant la délibération n° 125/2014 du 3 décembre modifiant la délibération n° 60/2014 du 9 mai 2014 acceptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition d'un excavateur de type 4x4 sur pneus pour le service du parc à matériel », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays.

En sa séance du 6 mai 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 4/CONV/CM/2016 du 29 avril 2016, sous sa présidence, avec Monsieur Grégoire TUMARAE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 47/2013 du 07 juin 2013, portant réforme et autorisant la mise en vente par adjudication des véhicules communaux ;
- Vu** la délibération n° 11/2014 du 07 mars 2014 adoptant le budget principal de l'exercice 2014 ;
- Vu** la délibération n° 60/2014 du 9 mai 2014 acceptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition d'un (01) excavateur de type 4x4 sur pneu pour le service du parc à matériel », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays ;
- Vu** la délibération n° 125/2014 du 3 décembre modifiant la délibération n° 60/2014 du 9 mai 2014 acceptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition d'un (01) excavateur de type 4x4 sur pneus pour le service du parc à matériel », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays
- Vu** les inscriptions budgétaires au titre du programme n° 400 ;

Considérant les nécessités de service ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- Article 1er :** Pour compter de la publication de la présente, la délibération n° 125/2014 du 3 décembre 2014 est abrogée.
- Article 2 :** Les dispositions de la délibération n°60/2014 du 9 mai 2014 s'appliquent de facto.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-quatre (24) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MATTERAI Richard, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Cinq (05) membres ont donné pouvoir :

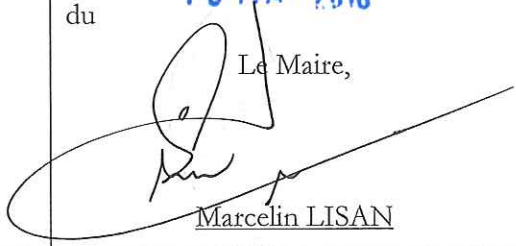
MALATESTTE Antonio
MOU SIN Gaéton
TAEREA Moeata
TEMAURI Jean-Marie
TEPA Gérard

a donné pouvoir à

FAATAUIRA Camille
BUARD Mathilde
VAIHO Dorida
ROURA Nicole
TEPA Eremoana

Le Maire,


Marcelin LISAN

| <u>Indications sur le résultat du vote :</u> | | <u>Contrôle a posteriori</u> | |
|---|--------------------|--|--|
| Présents : | 24 | Acte rendu exécutoire | |
| Votants : | 29 dont 5 pouvoirs | après réception en Subdivision | |
| Abstentions : | 0 | le 10 MAI 2016 | |
| Exprimés : | 29 | et publication ou notification | |
| Votes pour : | 29 | du 10 MAI 2016 | |
| Votes contre : | 0 | Le Maire, | |
| La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés. | |  Marcelin LISAN | |